

REPUBLIQUE DU NIGER

Niamey, le 13 AVR 2016

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE DE LA
PROTECTION DES VEGETAUX

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
PHYTOSANITAIRE ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Lettre N° 000000 /DRPSE

**L'Autorité Nationale Désignée
pour la Convention de
Rotterdam,**

A

Madame Juliette KOHLER
Secrétariat des Conventions de Bale,
Rotterdam et Stockholm (BRS),

Objet : Procédures et mécanismes de contrôle
du respect de la Convention de Rotterdam.

Réf : V/L sans numéro du 21 janvier 2016

Madame,

Par la présente lettre, j'ai l'honneur de vous notifier que le Niger adhère à la décision RC-7/6 relative aux procédures et mécanismes de contrôle du respect de la Convention de Rotterdam, conformément à l'article 17 de ladite convention.

En vous en souhaitant une bonne réception, veuillez recevoir Madame, mes meilleures salutations.



Madame Abdou Alimatou Douki